

AAT

Société à Responsabilité Limitée
8 Impasse du Vallon Provençal 06400 Cannes
R.C.S. de Cannes 752 814 798

Décisions prises par l'associé unique en date du 9 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf mai, l'associé unique de la société AAT SARL, s'est rendu au siège de la société et a pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société "AAT SARL" en "AAT" à compter du 9 mai 2024.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

L'article 3 des statuts est donc modifié comme suit

"Article 3 - Dénomination sociale

La Société prend la dénomination de AAT.

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement "société par actions simplifiée" ou des initiales " S.A.S. " et de l'indication du montant du capital social, du lieu du siège social et de l'indication du numéro d'identification SIREN suivi de la mention RCS + nom de la ville."

Le Président

